



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 16 FÉVRIER 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(e.s) :

Benoît JIMENEZ - Président ; Didier GUÉVEL - Vice-Président ; Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente ; Christiane AKNOUCE - Vice-Présidente ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Jean-Robert POLLET - Vice-Président ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Roland PY - Vice-Président ; Claude TIBI - Vice-Président ; Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président ; Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(e.s) excusé(e.s) :

Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe ; Administration et Ressources ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Accueil des visiteurs SIAH - Mise en place d'un protocole de sécurité

Après exposé par Éric CHANAL, le Bureau valide la mise en place du protocole de sécurité en matière d'accueil des visiteurs SIAH. À ce titre, les visiteurs devront, dans le respect des règles RGPD, a minima montrer une pièce d'identité en échange d'un badge à porter une fois dans les étages.

Il en va de la sécurité générale pour l'ensemble du personnel comme de la sécurité vis-à-vis de problématiques afférentes à la cybersécurité.

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus pour l'année 2026. Une CAO est programmée le 23 mars 2026.

Jean-Pierre LECHAPTOIS sera absent le 23 mars.

Éric CHANAL précise que le référé expertise relatif au bâtiment administratif du SIAH aura lieu le 10 mars à 11h30 en présence de Roland PY.

Comité Syndical

Point tablettes Élus

Éric CHANAL indique que des pistes de réflexion sont à l'étude au niveau de la CARPF quant à la centralisation de l'usage numérique des élus de la CARPF et des différentes collectivités partenaires, notamment du SIAH, sur un seul outil.

Procédures

Incident sur le portail du SIAH - Ordonnance d'homologation du 09 février 2026

Ce point est exposé par Éric CHANAL. Le SIAH sera représenté par Maître Gentilhomme à cette convocation.

Point sur le marché public de travaux d'arasement de la butte de la station de dépollution pour la renaturation de la Morée sur la commune de Bonneuil-en-France (Opération n° 505B - Avenant n° 1)

Ce point est exposé par Déborah TANGUY qui annonce la fin des travaux d'arasement de la butte de la station de dépollution, dans le respect du calendrier contractuel.

Point sur le marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH - Lot n° 2 : Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées « à travers champs » (Opération n° CBELL225)

Déborah TANGUY précise que ce marché de travaux a été attribué par la commune de Belloy-en-France en octobre 2025, à l'entreprise SOGEA, qui a engagé à ce jour les travaux de préparation du chantier. Le marché public a été transféré début 2026 au SIAH dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des eaux usées de la commune au syndicat.

Les travaux n'ont pas encore démarré compte tenu des interrogations soulevées par les services du SIAH sur les volets foncier, financier et technique.

Dans ce contexte, après exposé par Déborah TANGUY, les membres du Bureau autorisent le Président à mettre fin au marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement avec l'entreprise SOGEA en cas de nécessité.

Éric CHANAL fait part des échanges qui ont eu lieu lors d'une réunion programmée le vendredi 13 février en mairie de Villaines-sous-Bois en présence du Président de la C3PF et Maire de la commune ainsi que du Maire de la commune de Belloy-en-France, concernant le financement de la reprise de la totalité de la voirie communautaire située sur la commune de Villaines-sous-Bois.

Le Bureau confirme que le financement du SIAH ne pourra porter que sur la réfection de la tranchée relative aux travaux d'assainissement.

Attribution(s)

Attribution du marché public relatif à la gestion des sites - Diagnostics phytosanitaires des arbres (Marché n° E26 - Lot n° 4 bis)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise SAMU SA pour un montant de 35 250 € HT.

Avenant(s)

Signature de l'avenant n° 3 au marché public accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la renaturation de la rivière « la Morée » au droit de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Opération n° 505 AC)

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux relatif à la création du bassin de l'Écu d'Or sur le ru du Gué Malaye à Saint-Witz (Opération n° 488 E)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Paul Vaillant Couturier sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 120)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des avenues des Roses, des Mimosas et des Lilas sur la commune de Le Thillay (Opération n° LETHI 195)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public accord cadre à bons de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe (Marché n° 11-26-02)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Pierre Brossolette sur la commune d'Arnouville (Opération n° ARN 223)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection portant sur le marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du marché d'exploitation de la Station de dépollution de Bonneuil-en-France (Marché n° 01-26-01)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et Valeur Technique 70 %.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de rivière zone humide et ruissellement Croult et Petit Rosne (Marché n° 11-26-03)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Foncier

Acquisition(s)

Acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n° 255 dans le cadre de l'opération n° 509 sur le territoire de la commune de Moisselles et appartenant aux Consorts AUBRY et MASSON (Décision n° 26-15)

Les consorts propriétaires de cette parcelle, d'une superficie de 22 m², ont accepté de céder l'emprise foncière au SIAH, nécessaire au projet d'aménagement hydro-écologique du petit Rosne sur la commune de Moisselles.

Après présentation par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à cette acquisition, d'un montant de 110 euros.

Acquisition des parcelles cadastrées section ZB n° 92, n° 96, n° 97 et n° 127 dans le cadre de l'opération n° 509 sur le territoire de la commune de Moisselles et appartenant à la société CEMEX GRANULATS (Décision n° 26-23)

Après présentation par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à ces acquisitions, pour un montant de 3 432 euros.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Droit de chasse dans le bassin dit « ru du Vaux de Pontcelles » par la société de chasse d'Ézanville sur les communes de Domont, Ézanville et Piscop : réponses des communes d'Ézanville et de Piscop

Les membres du Bureau évoquent les courriers des communes d'Ézanville et de Piscop qui autorisent le droit de chasse par la société de chasse d'Ézanville dans le bassin dit « ru du Vaux de Pontcelles ».

Après exposé par Éric CHANAL, les membres du bureau autorisent la société de chasse d'Ézanville à pratiquer le tir fichant sur les sangliers dans ledit bassin et rappellent que les règles d'usage de sécurité devront être strictement respectées. Par ailleurs le Bureau invite la société de chasse à privilégier le recours à un lieutenant de louveterie.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 23 mars 2026 à 09h30